

Hommage à Christian Belhache

Christian Belhache est décédé le 26 octobre 2024 à Lille (Nord) à 84 ans. Magistrat honoraire et maître nageur-sauveteur, il est l'initiateur et le grand expert du « droit des baignades ».

Le droit
des baignades

7^e édition
Christian Belhache

Berger
Levrault

La 7^e édition du « Droit des baignades »

Né le 6 juin 1940 au Havre (Seine-Maritime) lors d'une période mouvementée de notre histoire, Christian Belhache grandit dans un pays qui sort de la guerre dans un état de dévastation sociale et économique qui le

marquera durablement. Un deuxième événement imprégnera sa mémoire d'étudiant en droit : le sauvetage d'une fillette alors qu'il est MNS saisonnier.

Il accomplira toute sa carrière de juge dans le département du Nord.

Dans un pays où la population réclame plus de protection suite à la Seconde Guerre mondiale « La France protège ses enfants » aimait-il à rappeler, Christian Belhache démarre une carrière de juge qui l'amène dans le département du Nord où il accomplit toute sa carrière. Il y occupe notamment la présidence de tribunaux tels que ceux de Valenciennes et de Dunkerque.

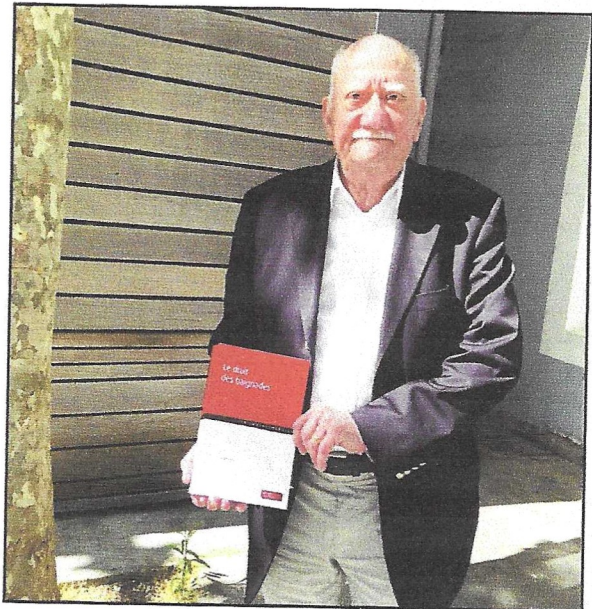
Le « Droit des baignades » connaîtra sept rééditions.

Il édite en 1987 la première version du « Droit des baignades », devenue à force de rééditions la référence incontournable de la profession en matière de réglementation de l'exercice professionnel, des activités de baignade et de l'enseignement de la natation. Un pavé de plus de mille pages régulièrement mises à jour jusqu'à la parution de la septième édition en 2018. Quel maître nageur n'a-t-il pas feuilleté ce livre afin d'y trouver les renseignements recherchés ?

Son œuvre fait autorité partout en France.

Entré dans l'honorariat, il continue à mettre son savoir au service de la profession de manière convaincue, attentive, passionnée et toujours avec humour dans le but probable de dédramatiser certaines situations. Il est d'ailleurs le seul juriste

à faire apprécier sa matière aux profanes que nous sommes : avec lui tout devient limpide et tellement évident. Son œuvre fait autorité partout en France, et il se murmure qu'il aurait pris part à près de trois-cents colloques, réunions et conférences.



Christian Belhache présentant la 7^e édition du « Droit des baignades ».

Il avait un intérêt sincère pour le métier de maître nageur-sauveteur.

Nous qui le fréquentions à chaque occasion, nous le connaissions pour sa simplicité, son franc-parler, son intégrité, son indépendance et sa proximité. Sa passion pour le droit des baignades, qu'il n'hésitait pas à partager, provenait en partie de son intérêt sincère pour le métier de maître nageur et des femmes et des hommes qui composent ce groupe professionnel. Contemporain de la genèse de la « protection civile », organisation de service public érigée pour protéger les populations des risques (de noyade, entre autres), cet humaniste avait une vision du monde centré sur l'humain et sur l'idée que la solidarité est une valeur essentielle au bon fonctionnement d'une société. Ne nous étonnons pas alors qu'il ait, parallèlement à sa carrière de juge, milité à travers ses écrits à l'anoblissement d'une profession de sauveteur et d'éducateur, en accord avec ses valeurs et sa croyance en la capacité de l'homme à construire un avenir meilleur.



Affiche du colloque au campus de Condorcet où Christian Belhache est intervenu.

Lors de l'une de ses dernières communications, le jeudi 28 septembre 2023, à l'occasion d'un colloque sur le thème « Droit aux baignades, droit des baignades » à l'École des Hautes études en sciences sociales (EHESS - Campus Condorcet, Aubervilliers), sa démonstration avait encore une fois été brillante...

même s'il se disait fatigué. Cet homme exemplaire fut mis une dernière fois à l'honneur lors de la cérémonie patriotique du 14 Juillet 2024 par le maire de Lambersart (59) en tant que citoyen « qui s'est illustré sur le devoir de fraternité ».



Nicolas Bouche, maire de Lambersart (59), a mis à l'honneur Christian Belhache « qui s'est illustré sur le devoir de fraternité » lors de la cérémonie patriotique du 14 Juillet 2024.

Il avait documenté et argumenté les deux nouvelles normes sur la signalétique des baignades.

Il vient de tirer sa révérence en pleine rédaction de la huitième édition de ce monument qu'est le « Droit des baignades », dont on se rendra vite compte à quel point il a participé à faire grandir

notre métier. Son dernier contact avec la FNMNS, il l'avait initié pour documenter et argumenter les deux nouvelles normes sur la signalétique des baignades publiée en 2020, et celle sur la surveillance des piscines publiée en 2023 par l'AFNOR.



Claude Vermorel, avocat-conseil de la FNMNS, Denis Foehrle, directeur du CNF FNMNS, Christian Belhache, magistrat honoraire et Tetupaia, président régional FNMNS de la Polynésie française.

Il va nous manquer et laisser un grand vide lors de nos prochaines assises sur le métier et la réglementation. La profession lui est éternellement reconnaissante, et son œuvre occupe déjà une place à part dans notre bibliothèque professionnelle.

Christian Belhache aura été un exemple à suivre pour notre profession.

Modèle de droiture et d'implication, Christian Belhache aura été un serviteur de notre profession qu'il appréciait tellement et un exemple à suivre pour toute notre communauté.

Adieu, Monsieur le juge. Adieu, collègue.

Hommage rendu par :

Claude Vermorel, avocat
Fabien Camporelli, doctorant au Centre lillois d'étude et de recherche sociologiques et économiques
Denis FOEHRLE, directeur du centre national de formation de la FNMNS

En 2017 lors du séminaire « Piscines de demain » à la FSSEP : Jean-Claude Schwartz, Raymond Catteau et Christian Belhache. Crédit photo ©Fabien Camporelli, Université de Lille 2017.

